



Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

ID : 075-287500052-20190625-19_061-DE

de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le **27 JUIN 2019**

Transmise au contrôle
de légalité, le **27 JUIN 2019**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 19-061 du 25 juin 2019

(report session du 4 juin 2019)

CESSION DE PARCELLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CANNES-ECLUSE (77) AU SEIN DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE DES SEIGLATS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 213-1 et suivants et L113-8 et L113-10 et suivants ;
- VU l'avis des Domaines ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts.

DELIBERE

- Article 1 : Approuve la cession de la parcelle régionale cadastrée A 990, située à Cannes-Écluse (77), pour 98 m² environ, au prix de soixante-dix euros (70 €), au profit de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.
- Article 2 : Habilité la Présidente à signer les documents et actes afférents à cette cession.
- Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....:	8
Votes POUR.....:	8
Votes CONTRE.....:	0
Abstentions.....:	0
Ne prend pas part au vote ...:	0

5.2 JUN 2019

5.2 JUN 2019

